

vinciaux et, surtout, le gouvernement fédéral, afin de stimuler l'utilisation de ce chemin de fer.

Deuxièmement, nous devrions faire circuler sur ce réseau le plus grand nombre possible de denrées importées ou exportées.

Troisièmement, on devrait prolonger la période de validité de l'assurance, au début comme à la fin. Il est plutôt ridicule qu'un navire attende un jour ou deux avant que la période de validité entre en vigueur, restant ainsi à l'ancre durant cette période d'attente.

Comme je l'ai affirmé à d'autres reprises, cette période ne doit pas être rigide. Le temps est variable d'une année à une autre, et vu les services de navigation que nous avons dans ces mers du nord, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait rendre moins rigide la saison d'assurance. Les capitaines des navires qui exploitent cette route ont porté ce fait à mon attention.

Enfin, d'après les enquêtes menées et les rapports reçus, je ne vois pas de raison pour que les taux d'assurance ne soient pas les mêmes que ceux qui s'appliquent aux expéditions qui partent des autres ports canadiens. Les capitaines qui naviguent dans ces eaux sont de cet avis.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Allocations aux anciens combattants et à leurs ayants droit—

627. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, \$60,000.

**M. Diefenbaker:** Les crédits 627 et 628 sont-ils réservés? Le représentant de Vancouver-Quadra a été présent toute l'après-midi mais on vient de le demander, il reviendra dans un moment.

(Le crédit est réservé.)

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Entreprises de l'État—Déficits—

630. Supplément requis, en plus de la somme de \$1,159,000 déjà votée, pour verser, au cours de l'année financière 1949-1950 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances, un paiement que la Compagnie du National affectera au comblement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des terminus de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année civile 1949—Crédit supplémentaire, \$62,230.

**M. Diefenbaker:** J'imagine, monsieur le président, qu'il peut être question du National-Canadien à l'égard de n'importe lequel de ces crédits?

**L'hon. M. Abbott:** Je crois que le crédit 632 serait le plus approprié.

[M. Knight.]

**M. Diefenbaker:** Je vais restreindre mes observations à l'un des aspects de l'exploitation du National-Canadien. Il s'agit d'une question que j'ai déjà portée à l'attention du ministre une ou deux fois, le 2 juillet 1947 en particulier. Je ne suis pas de ceux qui exigent du Gouvernement qu'il engage des dépenses, puis qui le critiquent, une fois les dépenses engagées, parce que les impôts sont trop élevés. Toutes les dépenses que j'ai proposées visaient des entreprises, d'un caractère national, propres à nous assurer des avantages.

Je veux maintenant porter à l'attention du ministre une question de la plus haute importance pour les employés du National-Canadien. Il s'agit de la pension de ces employés, versée à même la caisse de retraite du National-Canadien. Je songe surtout aux employés à faible revenu. Je demande l'appui de tous les députés en leur faveur. Le 12 novembre, on a demandé quel était le nombre d'employés retraités du National-Canadien qui touchent une pension mensuelle de moins de \$25. C'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui a posé la question. J'en ai moi-même posé de semblables à plusieurs occasions. D'après la statistique déposée, 55 employés du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle de moins de \$25, alors que 2,743 employés ne touchent que la pension de base de \$25. On compte 841 employés qui touchent une pension variant de \$25 à \$30, 664 employés qui reçoivent de \$30 à \$39.99 par mois et 354 qui touchent une pension de \$40 à \$50.

**M. Knowles:** L'honorable député me permettrait-il de formuler une remarque utile? On a répondu à des questions semblables aujourd'hui. Les chiffres fournis indiquent que la situation est pire en ce qui concerne les retraités qui touchent le moins. Il y en avait 55 qui touchaient moins de \$25 par mois; ce nombre est maintenant de 51, probablement à cause des décès. Quant au groupe de retraités ne touchant que \$25, il atteint maintenant 2,952.

**M. Diefenbaker:** Les renseignements qu'on a donnés aujourd'hui à l'honorable député ressemblent passablement aux chiffres que j'ai cités à l'égard des pensions touchées jusqu'en novembre dernier. Cependant, comme l'honorable député l'a signalé, la seule différence, c'est l'augmentation du nombre de ceux qui ne touchent que la pension de base.

Quand j'ai parlé de la question au ministre, il y a près de trois ans, il a promis de signaler la chose à la commission chargée d'administrer le régime de pension du Na-